



Tabagisme à la faculté de Toulouse 1

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 8 mars 2004

Dans la faculté UT1 de Toulouse bâtiment Arsenal, qui fait partie du réseau des universités sans tabac, dans les couloirs, malgré les panneaux zone non-fumeur, les étudiants avec les professeurs, pour la plus grande majorité, fument dans des locaux non-spacieux, dans les couloirs, aux portes des salles de cours, et dans tous les espaces où circulent les étudiants : hall...

Des groupes de 50 personnes qui fument ensemble donnent aux non-fumeurs : angines, maux de tête, de ventre, vertige et yeux irrités, toux et rhinites chroniques, sans compter des symptômes de dépression. Merci d'intervenir le plus rapidement possible et de sanctionner comme prévu dans les textes. Si la faculté adhère à ce réseau, vous êtes totalement discrédités.

Réponse :

L'appellation réseau université sans tabac est un leurre mis en place pour dissimuler la grande indifférence dont font preuves ceux qui ont la charge réelle de veiller à la protection contre le tabagisme. Si ces responsables ont la volonté d'aller au bout de leur logique, la loi est respectée ... mais les exemples de ce type sont malheureusement rares.

L'association DNF est composée de bénévoles qui luttent pour que la protection contre le tabagisme inscrite dans la loi soit appliquée dans les faits. Sa seule influence est donc celle que lui confère le poids cumulé de l'engagement de chacun de ses adhérents.

Dans votre cas, le pouvoir de sanctionner appartient au président de l'université ou au juge, pas à DNF. Nous bénéficions par contre de l'agrément qui nous permet d'exercer les droits reconnus à la partie civile pour les infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le tabagisme.

Comme vous n'êtes certainement pas une victime isolée (sur 60.5 millions de Français 48.5 millions ne fument pas ou fument moins d'une cigarette par jour) vous devriez pouvoir mobiliser cette population apathique qui subit sans réagir le diktat du tabagisme illégal. Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement puis inspirez-vous des conseils pratiques proposés par DNF.

DNF n'a pas pour vocation de construire le bonheur des citoyens sans leur consentement. Elle se tient cependant à leur disposition tout au long de ce parcours difficile pour apporter son concours actif. N'hésitez pas.